



Juan M. Pinto/UNEP/Still Pictures

Le développement *des partenariats*

Stavros Dimas décrit l'engagement de l'UE en faveur du développement durable dans la région méditerranéenne, plus ferme que jamais après trente ans de coopération régionale

TLa mer qu'ils se partagent a toujours uni les pays du bassin méditerranéen dans une destinée commune. Les caractéristiques uniques de cette mer, la plus grande d'Europe, à savoir la richesse de sa biodiversité, la douceur habituelle de son climat et la spécificité de ses biotopes et paysages côtiers, ont contribué de manière essentielle à forger l'histoire européenne. C'est pour cela que la Méditerranée est l'une des régions les plus précieuses, mais aussi l'une des plus vulnérables, au monde.

Parmi les dix nouveaux Etats membres qui ont adhéré à l'Union européenne (UE) l'année dernière se trouvent trois pays méditerranéens – Chypre, Malte et la Slovaquie. Dans le but de créer un véritable « cercle d'amis » autour de ses nouvelles frontières extérieures, l'UE élargie a lancé une nouvelle politique européenne de bon voisinage qui s'appuiera sur l'étroite coopération existant déjà en Méditerranée.

La Convention de Barcelone de 1975 est devenue l'une des conventions sur l'environnement qui fonctionnent le mieux au monde, surtout depuis qu'elle intègre pleinement le concept de développement durable. Autre réalisation de premier ordre, la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable doit être adoptée prochainement. Au sein des instances bilatérales et multilatérales, l'UE encourage régulièrement les pays partenaires dans la région à ratifier et à mettre en œuvre la Convention et ses principaux Protocoles.

Vingt ans après l'adoption de cette convention, on signait le Partenariat euro-méditerranéen, également à Barcelone. Souvent appelé « processus de Barcelone », ce dernier constitue un vaste cadre de relations politiques, économiques et sociales entre les Etats membres de l'UE et leurs partenaires du sud de la Méditerranée. Sous son égide, l'UE soutient des actions ayant pour but d'améliorer l'environnement en Méditerranée, y compris des projets régionaux financés par le Programme d'action pour l'environnement à court terme et à et moyen

terme, base commune de l'orientation et du financement de la politique environnementale.

Des subsides considérables ont été investis dans le secteur de l'eau ainsi que dans des projets urbains et régionaux connexes par le biais des programmes nationaux du MEDA, principal instrument financier du Partenariat. De 1995 à 2003, MEDA a engagé un total de 5 458 millions d'euros dans des programmes et projets de coopération, ainsi que dans d'autres activités de soutien. Nombre de projets environnementaux ont également bénéficié de prêts à taux préférentiels de la Banque européenne d'investissement, qui a créé la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat, un réseau financier régional en pleine expansion.

Malgré les succès des dix dernières années, il faut encore relever des défis considérables pour assurer la protection de l'environnement de la Méditerranée et le développement durable de ses pays riverains. Son littoral, sa faune et sa flore sont menacés par un développement touristique incontrôlé ainsi que par la pollution, comme celle provenant d'eaux d'égouts non traitées, du pétrole et des émissions toxiques. La biodiversité est menacée par l'intrusion de nouvelles espèces et le racleage des fonds marins. Dans de nombreux pays, la pêche non réglementée met également la faune en danger.

En novembre, un sommet extraordinaire du Partenariat euro-méditerranéen dressera le bilan des résultats déjà atteints dans le cadre du processus de Barcelone et définira les priorités pour l'avenir. La Commission européenne a présenté une nouvelle proposition ambitieuse pour la dépollution de la mer Méditerranée d'ici à 2020.

Dans le cadre de la politique européenne de bon voisinage, l'UE a récemment négocié bilatéralement des plans d'action nationaux avec beaucoup de ses pays partenaires méditerranéens. Ces plans visent à développer la coopération pour améliorer la gouvernance et la législation environnementales et leur mise en œuvre, et à promouvoir la coopération aux niveaux mondial et régional en matière d'environnement. Ils déclarent que les principes du développement durable devraient être pris en compte lorsqu'est définie la coopération avec d'autres secteurs économiques des pays partenaires. Leur mise en œuvre contribuera de manière décisive à l'amélioration de l'environnement en Méditerranée.

Il faut aussi agir à l'échelle régionale et la Commission européenne voit le Plan d'action pour la Méditerranée comme un important partenaire à cet égard. Tous deux sont en train d'établir un programme de travail conjoint, comme cela a été recommandé dernièrement par la réunion des Parties à la Convention de Barcelone, qui insiste sur la mise en œuvre effective de la Convention en collaboration avec la Commission.

Dans le cadre du programme conjoint, le Plan d'action pour la Méditerranée coopérera à la mise en œuvre des aspects du sixième Programme d'action pour l'environnement 2002-2010 de l'Union européenne qui sont particulièrement importants ou pertinents pour la Méditerranée. Cela inclut la stratégie thématique globale de la Commission pour le milieu marin, l'élargissement de la coopération technique à des domaines tels que la prévention des situations critiques en mer et l'application au milieu marin des directives de l'UE concernant les habitats et les oiseaux.

L'Union européenne est plus engagée que jamais à promouvoir davantage le développement durable en Méditerranée. A cet égard, le Plan d'action pour la Méditerranée restera la pierre angulaire de son partenariat avec les pays de la région ■

Stavros Dimas est Commissaire européen à l'environnement